États financiers non consolidés de

L’INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

Exercice clos le 31 mars 2026

INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

31 mars 2026

Table des matières

Rapport de l’auditeur indépendant 1
État non consolidé de la situation financière 5
État non consolidé des résultats 7
État non consolidé de l’évolution de l’actif net 8
État non consolidé des flux de trésorerie 9
Notes des états financiers non consolidés 10

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration national et aux membres de l'Institut national canadien pour les aveugles

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés de l'Institut national canadien pour les aveugles (« INCA »), qui comprennent l'état non consolidé de la situation financière au 31 mars 2026, et les états non consolidés des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (collectivement, les « états financiers non consolidés »).

À notre avis, les états financiers non consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière non consolidée de l'INCA au 31 mars 2026, ainsi que des résultats non consolidés de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'INCA conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers non consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers non consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers non consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers non consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'INCA à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'INCA ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'INCA.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers non consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'INCA;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'INCA à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers non consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'INCA à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers non consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers non consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'INCA pour exprimer une opinion sur les états financiers non consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Toronto, Canada
Le 27 juin 2026

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

État non consolidé de la situation financière
(en milliers de dollars)
Au 31 mars 2026, avec données comparatives pour 2025

	2026	2025
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	4 294 $	1 792 $
Débiteurs	669	1 453
Apports à recevoir	3 030	4 118
Charges payées d'avance	1 563	1 544
Montant à recevoir des organismes apparentés (notes 12 et 13)	555	286
Stocks et fournitures	804	960
Total de l'actif à court terme	10 915	10 153
Placements – fonds d'administration (note 3)	45 528	50 710
Placements – fonds de dotations (note 3)	16 331	16 361
Immobilisations (note 4)	30 978	30 091
Total de l'actif	103 752 $	107 315 $

INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

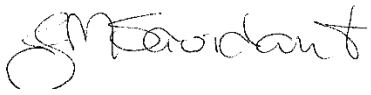
État non consolidé de la situation financière (suite)
(en milliers de dollars)
Au 31 mars 2026, avec données comparatives pour 2025

	2026	2025
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Dette bancaire (note 17)	2 397 $	173 $
Emprunt à terme renouvelable (note 5)	473	1 473
Créditeurs et charges à payer	6 366	10 317
Gain à la vente d'immobilisations reporté (note 7)	1 086	1 086
Total du passif à court terme	10 322	13 049
Emprunt à terme renouvelable (note 5)	5 611	6 044
Passif au titre des prestations constituées (note 6)	3 530	2 106
Gain à la vente d'immobilisations reporté (note 7)	26	1 112
Apports reportés :		
Charges de périodes futures (note 8)	11 342	11 647
Immobilisations (note 9)	6 544	6 906
Total du passif à long terme	27 053	27 815
Total du passif	37 375	40 864
Actif net		
Dotations (note 10)	14 355	14 191
Réserve visée par une affectation d'origine interne (note 11)	45 220	50 409
Non affecté	6 802	1 851
Total de l'actif net	66 377	66 451
Total du passif et de l'actif net	103 752 $	107 315 $

Engagements (note 18)

Voir les notes afférentes aux états financiers non consolidés.

Au nom du conseil d'administration,





Présidente du conseil d'administration

Président du comité des finances et d'audit

INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

État non consolidé des résultats
(en milliers de dollars)
Exercice clos le 31 mars 2026, avec données comparatives pour 2025

	2026	2025
Produits :		
Aide du public (note 14)	48 961 $	50 936 $
Financement de programmes et de services par le gouvernement	4 723	9 034
Activités de détail liées à des loteries et au jeu	10 202	10 279
Location	2 452	2 526
Produits tirés de la prestation de services	4 569	4 360
Vente de produits	5 048	5 136
Service de production Au-delà de l'imprimé	2 338	2 507
Comptabilisation des apports en immobilisation reportés (note 9)	645	780
Autre	309	117
Gain à la vente d'immobilisations (note 7)	1 086	1 086
Total des produits	80 333	86 761
Charges (note 15)		
Programmes communautaires	34 368	37 246
Programmes de partenariat national	16 955	21 334
Soutien à d'autres organismes de défense des personnes aveugles	4 056	3 486
Mise en œuvre de programmes	55 379	62 066
Autres :		
Financement (note 19)	13 947	15 680
Activités de détail liées à des loteries et au jeu	7 665	7 740
Services de soutien commercial	7 021	8 473
Charges avant les produits financiers	84 012	93 959
Déficit des produits sur les charges avant les produits financiers	(3 679)	(7 198)
Produits financiers	4 723	6 439
Excédent (déficit) des produits sur les charges	1 044 $	(759) $

Voir les notes afférentes aux états financiers non consolidés.

INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

État non consolidé de l'évolution de l'actif net
(en milliers de dollars)
Exercice clos le 31 mars 2026, avec données comparatives pour 2025

	Non affecté	Réserve grevée d'une affectation interne (note 11)	Dotations (note 10)	2026	2025
Actif net au début de l'exercice	1 851 $	50 409 $	14 191 $	66 451 $	67 673 $
Excédent (déficit) des produits sur les charges	1 044	-	-	1 044	(759)
Virements interfonds (note 11)	5 189	(5 189)	-	-	-
Dotations (note 10)	-	-	164	164	413
Réévaluation du régime de retraite (note 6)	(1 282)	-	-	(1 282)	(876)
Variation nette	4 951	(5 189)	164	(74)	(1 222)
Actif net à la fin de l'exercice	6 802 $	45 220 $	14 355 $	66 377 $	66 451 $

Voir les notes afférentes aux états financiers non consolidés.

INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES

État non consolidé des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)
Exercice clos le 31 mars 2026, avec données comparatives pour 2025

	2026	2025
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités de fonctionnement :		
Excédent (déficit) des produits sur les charges	1 044 $	(759) $
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Variation de la juste valeur des placements	(4 364)	(6 146)
Amortissement des immobilisations	1 933	2 490
Comptabilisation des apports reportés afférents aux immobilisations (note 9)	(645)	(780)
Gain à la vente d'immobilisations (note 7)	(1 086)	(1 086)
Perte à la cession d'immobilisations	-	176
Charge liée au régime de retraite à prestations définies (note 6)	670	696
Cotisations de l'employeur au régime de retraite à prestations définies (note 6)	(528)	(856)
Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie (note 16)	(2 233)	(1 307)
Total – Activités de fonctionnement	(5 209)	(7 572)
Activités de financement		
Variation de la dette liée à l'emprunt à terme renouvelable (note 5)	(1 433)	4 918
Dotations (note 10)	164	413
Total – Activités de financement	(1 269)	5 331
Activités de placement		
Achat de placements	(164)	(701)
Produits de la vente de placements	9 740	5 472
Acquisition d'immobilisations	(2 820)	(3 478)
Total – Activités de placement	6 756	1 293
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	278	(948)
Trésorerie au début de l'exercice	1 619	2 567
Trésorerie à la fin de l'exercice	1 897 $	1 619 $
Situation de trésorerie comprenant les éléments suivants :		
Trésorerie	4 294 $	1 792 $
Dette bancaire	(2 397)	(173)
	1 897 $	1 619 $

Voir les notes afférentes aux états financiers non consolidés.

1. Objectif de l'organisme

L'Institut national canadien pour les aveugles (« INCA ») a été constitué en personne morale le 30 mars 1918 par lettres patentes sous le régime de la loi *Companies Amendment Act of 1917* et, en septembre 2013, a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. L'INCA a pour mission d'améliorer la qualité de vie des aveugles grâce à des programmes novateurs et à des initiatives de sensibilisation percutantes qui permettent aux Canadiens atteints de cécité de mener la vie de leur choix. L'INCA est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, est exonéré de l'impôt sur le revenu pourvu qu'il respecte certaines dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Avec prise d'effet le 1er avril 2018, l'INCA a transféré certaines activités liées à des programmes de réadaptation et à des programmes à l'intention des personnes sourdes-aveugles financés par le gouvernement à deux entités nouvellement constituées en personnes morales : Réadaptation en déficience visuelle Canada (« RDVC ») et Services communautaires Surdicécité (« SCS »). Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 12 et 13.

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers non consolidés ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Comptabilisation des produits

L'INCA suit la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent l'aide du public et l'aide gouvernementale.

Les apports grevés d'une affectation externe, autres que les dotations, sont comptabilisés en produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports affectés à l'achat d'immobilisations sont reportés et comptabilisés en produits selon la méthode linéaire à un taux correspondant au taux utilisé pour l'amortissement des immobilisations connexes.

2. Principales méthodes comptables (suite)

a) Comptabilisation des produits (suite)

Les dotations sont comptabilisées à titre d'augmentations directes de l'actif net de l'exercice au cours duquel elles sont reçues.

Les apports non affectés sont comptabilisés en produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits financiers comprennent les gains ou les pertes réalisés à la vente de parts des fonds de placement gérés par l'INCA, ainsi que les intérêts créditeurs et les gains et les pertes latents de l'exercice. Les produits financiers affectés sont comptabilisés en produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont comptabilisées.

Les produits financiers non affectés, y compris les gains et pertes réalisés et latents, sont comptabilisés en produits lorsqu'ils sont gagnés et transférés vers la réserve grevée d'une affectation interne.

Les produits financiers réalisés et latents provenant des fonds de dotation en gestion commune sont comptabilisés au poste Apports reportés – charges de périodes futures à mesure qu'ils sont engagés et sont comptabilisés dans les produits lorsque les restrictions de dotation sont respectées. La variation des produits financiers latents est présentée séparément dans un poste distinct du tableau Apports reportés – charges de périodes futures, comme il est mentionné à la note 8.

Les produits locatifs accessoires et les charges de fonctionnement connexes liées à la capacité locative excédentaire dans les installations de l'INCA sont comptabilisés à titre de location dans l'actif net non affecté.

Les produits tirés de la prestation de services et de la vente de produits Au-delà de l'imprimé des services de production sont comptabilisés lorsque les services sont rendus ou que les biens sont vendus.

2. Principales méthodes comptables (suite)

b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les autres instruments financiers sont ultérieurement évalués au coût ou au coût après amortissement sauf si la direction a décidé de les comptabiliser à la juste valeur. L'INCA a choisi de comptabiliser tous ses placements à la juste valeur. Les coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition des instruments financiers ultérieurement évalués à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation chaque année à la fin de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation, auquel cas l'INCA détermine s'il existe un changement défavorable important dans le montant ou le calendrier prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. S'il existe un changement défavorable important des flux de trésorerie prévus, la valeur comptable de l'actif financier est ramenée au plus élevé de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, du prix qui serait obtenu de la vente de l'actif financier ou de la valeur de réalisation attendue de tout bien affecté en garantie. Si les événements et circonstances s'inversent au cours d'une période ultérieure, une perte de valeur sera reprise dans la mesure de l'amélioration, dont le montant ne devra pas être supérieur à la valeur comptable initiale.

c) Stocks et fournitures

Les stocks et fournitures sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

2. Principales méthodes comptables (suite)

d) Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations reçues en apport sont comptabilisées à la juste valeur à la date de l'apport. Les actifs sont amortis sur leur durée d'utilité. Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de l'INCA d'offrir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, et la perte de valeur est comptabilisée en charge à l'état des résultats non consolidé.

Les immobilisations sont amorties sur une base linéaire sur leurs durées d'utilité prévues comme suit :

Bâtiments	40 ans
Matériel informatique et logiciels	3 à 7 ans
Véhicules	3 à 4 ans
Mobilier et matériel de bureau	4 ans
Améliorations locatives	Sur la durée du bail

e) Apports de services

Pour remplir sa mission, l'INCA compte sur des services importants fournis bénévolement. En raison de la difficulté de déterminer leur juste valeur, ces apports de services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers non consolidés.

2. Principales méthodes comptables (suite)

f) Avantages sociaux futurs

L'INCA gère le régime de retraite des salariés de l'INCA, de RDVC et de SCS. Le régime comporte un volet à prestations définies et un volet à cotisations définies. Les salariés qui comptent plus de trois mois de service sont admissibles au volet à cotisations définies, alors que le volet à prestations définies n'accepte plus de nouveaux participants depuis juin 2010. Les prestations du volet à prestations définies sont fondées sur le nombre d'années de service, le nombre d'années de cotisations et le salaire moyen de fin de carrière. Le volet à prestations définies comprend le régime de base et le régime de retraite complémentaire pour cadres supérieurs.

L'INCA n'offre pas d'avantages postérieurs au départ à la retraite.

L'INCA utilise la méthode de comptabilisation immédiate pour comptabiliser les prestations du volet à prestations définies. L'INCA constate ses obligations au titre des prestations définies à mesure que les salariés rendent les services qui donnent droit aux prestations de retraite.

L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services, qui incorpore la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, la croissance d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels.

L'évaluation actuarielle la plus récente du volet à prestations définies aux fins de capitalisation a été effectuée le 31 décembre 2024, et la prochaine évaluation sera effectuée le 31 décembre 2027. L'obligation au titre des prestations constituées est déterminée en ayant recours à la méthode d'extrapolation en fonction du plus récent rapport d'évaluation actuarielle.

2. Principales méthodes comptables (suite)

f) Avantages sociaux futurs (suite)

Les gains actuariels (pertes actuarielles) sur les actifs du régime résultent de l'écart entre le rendement réel des actifs du régime au cours d'une période et le rendement prévu pendant cette période. Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs du régime, les actifs sont évalués à leur juste valeur. Les gains actuariels (pertes actuarielles) sur l'obligation au titre des prestations constituées résultent de l'écart entre le rendement réel et le rendement prévu, ou des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées.

Le coût du volet à cotisations définies est fondé sur un pourcentage du salaire des salariés ouvrant droit à pension.

g) Ventilation des charges

L'INCA classe les charges dans l'état des résultats non consolidé par fonction. Les frais généraux sont ventilés en déterminant les facteurs appropriés, comme les activités de fonctionnement et la superficie, et en appliquant ces méthodes uniformément (note 15).

h) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers non consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers non consolidés, et sur les montants des produits et des charges présentés pour l'exercice. Les éléments importants donnant lieu à de telles estimations et hypothèses comprennent la valeur comptable et la durée d'utilité des immobilisations, les charges à payer ainsi que les obligations liées aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3. Placements

Fonds d'administration	2026		2025	
Titres à revenu fixe canadiens et trésorerie	13 947	$	16 514	$
Actions canadiennes	-		45	
Actions américaines et mondiales	27 466		31 244	
Placements alternatifs	4 115		2 907	
Total	45 528	$	50 710	$

Fonds de dotation	2026		2025	
Titres à revenu fixe canadiens et trésorerie	5 269	$	5 252	$
Actions américaines et mondiales	9 744		10 173	
Autres	1 318		936	
Total	16 331	$	16 361	$

Les fonds d'administration comprennent un montant de 45 220 $ (50 409 $ en 2025) pour financer la réserve grevée d'une affectation interne (note 11).

Les fonds d'administration et les fonds de dotation figurent dans le tableau ci-dessous.

	Durée moyenne jusqu'à l'échéance 2026	Rendement effectif moyen 2026	Durée moyenne jusqu'à l'échéance 2025	Rendement effectif moyen 2025
Titres à revenu fixe canadiens	3,4 ans	3,4 %	2,9 ans	3,0 %
Titres à revenu fixe détenus dans des fonds en gestion commune	6,6 ans	7,0 %	7,4 ans	7,9 %

4. Immobilisations

	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette 2026	Valeur comptable nette 2025
Terrains	10 177 $	-	10 177 $	10 177 $
Bâtiments et améliorations locatives	36 228	20 544	15 684	15 057
Matériel informatique et logiciels	7 797	6 968	829	1 304
Véhicules	1 451	1 283	168	90
Mobilier et matériel de bureau	3 234	3 079	155	228
Construction en cours	3 965	-	3 965	3 235
Total	62 852 $	31 874 $	30 978 $	30 091 $

5. Dette à long terme

La facilité d'emprunt à terme renouvelable, d'un montant maximal autorisé de 10 millions de dollars, est garantie par une charge fixe de premier rang grevant des immeubles situés à Muskoka, en Ontario, à Winnipeg, au Manitoba, à Ottawa, en Ontario, et à Kingston, en Ontario. La marge de crédit est offerte sous forme de prêts non renouvelables au taux préférentiel bancaire majoré de 0,25 % ou au taux canadien moyen des opérations de pension à un jour plus 1,75 %.

5. Dette à long terme (suite)

Le capital peut être prélevé, remboursé ou prélevé de nouveau en tout temps. Les avances sont remboursables en 23 versements mensuels de capital égaux de 39 $ à compter du 15 août 2024, le paiement final du solde du capital et des intérêts étant effectué à la fin de la période. La durée du prêt est de 11 mois, et l'amortissement restant est de 14 ans et 11 mois. Les intérêts débiteurs sur l'emprunt à terme pour l'exercice étaient de 313 $ (392 $ en 2025).

Les remboursements de capital futurs requis sur l'emprunt à terme renouvelable s'établissent comme suit :

2027	473 $
2028	473
2029	473
2030	473
2031	473
Par la suite	3 719
Total	6 084 $

L'emprunt à terme renouvelable comporte deux clauses restrictives financières. Au 31 mars 2026, l'INCA respectait ces clauses restrictives.

6. Passif au titre des prestations constituées

Le passif au titre des prestations constituées correspond à l'obligation au titre des prestations constituées en excédent de la juste valeur des actifs du régime.

	2026	2025
Obligation au titre des prestations constituées	62 766 $	118 235 $
Juste valeur des actifs du régime de retraite	59 236	116 129
Passif au titre des prestations constituées	3 530 $	2 106 $

Les actifs du régime sont composés de placements dans des fonds en gestion commune.

6. Passif au titre des prestations constituées (suite)

La variation du passif au titre des prestations constituées au cours de l'exercice est calculée comme suit :

	2026	2025
Solde au début de l'exercice	2 106 $	1 390 $
Cotisations de l'employeur	(528)	(856)
Réévaluation comptabilisée à l'état non consolidé de l'évolution de l'actif net	1 282	876
Les charges du volet à prestations définies de l'exercice se présentent comme suit :		
Coût des services rendus au cours de la période	558	631
Intérêts	112	65
Coût des services rendus liés au régime de retraite, montant net	670	696
Solde à la fin de l'exercice	3 530 $	2 106 $

Les hypothèses actuarielles importantes retenues pour évaluer le passif au titre des prestations constituées de l'INCA sont les suivantes :

	De base 2026	RRSD 2026	De base 2025	RRSD 2025
Obligation au titre des prestations constituées :				
Taux d'actualisation	6,20 %	4,90 %	6,70 %	4,60 %
Taux de croissance de la rémunération	2,25 %	2,25 %	2,25 %	2,25 %
Coût des prestations :				
Taux d'actualisation	6,70 %	4,60 %	6,70 %	4,85 %
Taux de croissance de la rémunération	2,25 %	2,25 %	2,25 %	2,25 %

La charge au titre du volet à cotisations définies de l'INCA pour l'exercice considéré était de 929 $ (932 $ en 2025).

6. Passif au titre des prestations constituées (suite)

Le 16 mai 2024, un contrat de rentes avec rachat des engagements a été acheté auprès d'une société d'assurances canadienne autorisée pour couvrir les participants retraités et les bénéficiaires du régime de retraite. Au 31 mars 2025, la valeur du passif au titre de la constitution de rente de 64 123 $ était incluse dans l'actif au titre des prestations définies. Le 2 avril 2025, un montant de 57 947 $ a été acquitté, ce qui a entraîné un solde de 7 176 $ au titre de la valeur du passif au 31 mars 2026.

7. Gain à la vente d'immobilisations reporté

Parallèlement à la vente du Centre INCA en avril 2017, l'INCA a conclu une entente de cession-bail de 10 ans avec l'acquéreur visant une superficie de 72 344 pieds carrés du Centre INCA, ce qui a donné lieu au report d'une tranche de 10,9 millions de dollars du gain qui sera amortie sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, une tranche de 1,1 million de dollars (1,1 million de dollars en 2025) du gain reporté a été comptabilisée et incluse dans le gain à la vente d'immobilisations, ce qui s'est traduit par un gain non amorti de 1 112 $ (2 198 $ en 2025).

8. Apports reportés – charges de périodes futures

Les apports reportés sont liés au financement des charges de périodes futures et correspondent aux apports grevés d'une affectation externe et non passés en charges, y compris le financement des dotations de 1 749 $ (1 923 $ en 2025).

8. Apports reportés – charges de périodes futures (suite)

Les variations du solde des apports reportés – charges de périodes futures sont les suivantes :

	2026	2025
Solde au début de l'exercice	11 647 $	14 594 $
Ajouter :		
Montant reçu au cours de l'exercice	16 041	19 394
Produits financiers tirés des dotations	1 718	1 896
Déduire :		
Montant comptabilisé en produits au cours de l'exercice	(17 781)	(23 992)
Montant transféré dans les apports reportés afférents aux immobilisations (note 9)	(283)	(245)
Solde à la fin de l'exercice	11 342 $	11 647 $

9. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent le montant non amorti des apports affectés reçus pour l'achat d'immobilisations.

Les variations du solde des apports reportés afférents aux immobilisations se présentent comme suit :

	2026	2025
Solde au début de l'exercice	6 906 $	7 441 $
Ajouter :		
Montant transféré des apports reportés – charges de périodes futures (note 8)	283	245
Déduire :		
Montant comptabilisé en produits de l'exercice	(645)	(780)
Solde à la fin de l'exercice	6 544 $	6 906 $

10. Dotations

L'INCA a reçu à titre de dotations un certain nombre d'apports grevés d'une affectation externe dont il conserve le capital et dont seul le rendement net des placements est utilisé à une fin déterminée.

11. Réserve grevée d'une affectation interne

Le tableau suivant présente sommairement l'activité au sein de la réserve grevée d'une affectation interne :

	2026	2025
Solde au début de l'exercice	50 409 $	49 244 $
Transferts		
Revenus de placement	4 355	6 383
Virements interfonds vers la réserve non affectée	(9 544)	(5 218)
Solde à la fin de l'exercice	45 220 $	50 409 $

Le conseil d'administration a désigné certains actifs nets à titre de réserve grevée d'une affectation interne.

La réserve grevée d'une affectation interne est augmentée annuellement par un montant correspondant aux revenus de placement de l'INCA sur le placement affecté pour financer la réserve. L'approbation du conseil d'administration est requise pour tout usage de la réserve grevée d'une affectation interne.

12. Opérations entre apparentés

L'INCA consent à assumer les responsabilités de gestion et d'administration au nom de RDVC et de SCS. Les frais d'administration sont des estimations fondées sur les coûts réels des fonctions finances, technologies de l'information, ressources humaines, et sur les autres coûts qui doivent être engagés pour exploiter l'entité de manière rentable.

12. Opérations entre apparentés (suite)

Toutes les opérations intersociétés sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés, et ont lieu dans le cours normal des activités. Les montants à recevoir de RDVC et de SCS ne portent pas intérêt et ne sont assortis d'aucune modalité de remboursement particulière.

Les présents états financiers non consolidés de l'INCA comprennent les montants suivants liés aux entités sans but lucratif que l'INCA contrôle.

Services de réadaptation et services destinés aux personnes sourdes-aveugles	2026	2025
Produits gagnés par l'INCA :		
Financement gouvernemental	538 $	490 $
Location	891	1 037
Produits tirés de la prestation de services	3 439	3 233
Total des produits	4 868	4 760
Charges engagées par l'INCA :		
Honoraires professionnels	1 227	1 723
Occupation	891	1 037
Services de soutien	3 050	2 600
Total des charges	5 168	5 360
Déficit des produits sur les charges	(300) $	(600) $

13. Entités contrôlées et entités sans but lucratif apparentées

Les membres du conseil d'administration de RDVC et de SCS sont indépendants de celui de l'INCA. L'INCA surveille les activités des entités en tant qu'unique membre et peut être tenu responsable de certaines obligations de RDVC et de SCS. Ces entités offrent des programmes financés par le gouvernement à titre de mandataires de l'INCA et offrent directement d'autres programmes du gouvernement pour lesquels elles reçoivent du financement.

13. Entités contrôlées et entités sans but lucratif apparentées (suite)

a) RDVC

RDVC a été constituée en personne morale le 10 mai 2017 en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, au moyen d'un certificat de constitution délivré par le gouvernement fédéral par l'entremise de Corporations Canada. RDVC est le principal fournisseur national de services de réadaptation, de services à l'enfance et aux familles ainsi que de services d'avancement professionnel et de placement pour personnes aveugles ou ayant subi une perte de vision considérable. La malvoyance et la cécité peuvent limiter l'apprentissage incident et le développement d'un enfant. Les équipes de service d'intervention précoce de RDVC travaillent avec des enfants, des familles et des partenaires communautaires pour répondre aux préoccupations et favoriser la réussite pendant l'enfance. RDVC offre également un large éventail de programmes qui aident les clients à acquérir les compétences nécessaires pour se préparer au monde du travail. Les services de réadaptation de RDVC aident les Canadiens à développer ou à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour atteindre leurs objectifs. RDVC est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et est exonérée de l'impôt sur le revenu, sous réserve du respect de certaines exigences de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

13. Entités contrôlées et entités sans but lucratif apparentées (suite)

a) RDVC (suite)

Le tableau suivant présente un résumé des états financiers de RDVC.

	2026	2025
État de la situation financière		
Actif	5 197 $	7 187 $
Passif	3 540	3 962
Actif net	1 657 $	3 225 $
État des résultats		
Produits	34 504 $	33 903 $
Charges	34 681	33 340
Excédent (déficit) des produits sur les charges	(177) $	563 $
État des flux de trésorerie		
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(504) $	(399) $
Situation de trésorerie, montant net	3 557 $	4 061 $

L'INCA a facturé à RDVC des frais de services d'administration se chiffrant à 1 934 $ (2 000 $ en 2025) conformément à l'entente de services.

L'INCA a facturé des frais d'occupation à RDVC totalisant 836 $ (982 $ en 2025) conformément aux contrats de location.

À la fin de l'exercice, RDVC devait 139 $ (167 $ en 2025) à l'INCA.

13. Entités contrôlées et entités sans but lucratif apparentées (suite)

b) SCS

SCS a été constituée en personne morale le 27 juillet 2017 en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* et a commencé ses activités le 1er avril 2018. SCS est l'un des principaux fournisseurs de soutien spécialisé et de services d'urgence pour personnes sourdes-aveugles. SCS s'engage en matière de services communautaires en offrant des services d'accompagnateurs pour permettre aux personnes sourdes-aveugles de vivre de la manière la plus autonome possible, ainsi que des programmes de littératie, de perfectionnement des compétences essentielles à la vie quotidienne et de formation technologique. Par la prestation de ces services de soutien, SCS permet aux personnes sourdes-aveugles ainsi qu'aux membres de leur famille d'avoir accès à des services de communication, d'assistance et d'orientation vers d'autres services communautaires destinés aux personnes sourdes-aveugles. SCS est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, par conséquent, est exonérée de l'impôt sur le revenu, sous réserve de certaines exigences de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

13. Entités contrôlées et entités sans but lucratif apparentées (suite)

b) SCS (suite)

Le tableau suivant présente un résumé des états financiers de SCS.

	2026	2025
État de la situation financière		
Actif	1 522 $	1 591 $
Passif	1 107	1 032
Actif net	415 $	559 $
État des résultats		
Produits	10 248 $	9 305 $
Charges	10 143	9 188
Excédent des produits sur les charges	105 $	117 $
Situation des flux de trésorerie		
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	86 $	291 $
Situation de trésorerie, montant net	1 302 $	1 216 $

L'INCA a facturé à SCS des frais de services d'administration se chiffrant à 1 241 $ (715 $ en 2025) conformément à l'entente de services.

L'INCA a facturé des frais d'occupation à SCS totalisant 55 $ (55 $ en 2025) conformément aux contrats de location.

À la fin de l'exercice considéré, SCS devait 416 $ (119 $ en 2025) à l'INCA.

14. Fonds de dotation en fiducie

La Vancouver Foundation est un organisme sans but lucratif qui reçoit et investit des fonds et tire de ces fonds des produits financiers qu'elle verse à d'autres organismes sans but lucratif aux termes des ententes qu'elle a conclues avec ces derniers ou avec leurs donateurs. L'INCA tire des revenus annuels comptabilisés à titre d'aide du public d'une dotation détenue pour son compte par la Vancouver Foundation. Le capital ne peut être prélevé par l'INCA et n'est donc pas comptabilisé dans les états financiers non consolidés.

Au cours de l'exercice, l'INCA a reçu 143 $ (143 $ en 2025) du fonds de dotation de la Vancouver Foundation de l'INCA (division Colombie-Britannique et Yukon) dont la valeur de marché était de 3 243 $ (3 099 $ en 2025).

15. Ventilation des charges

Les charges de fonctionnement général étaient réparties comme suit :

	2026		2025	
Programmes communautaires	63	$	198	$
Programmes de partenariat national	332		979	
Soutien à d'autres organismes de défense des personnes aveugles	2 875		2 401	
Total	3 270	$	3 578	$

Les charges liées au financement ne sont pas ventilées.

16. Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie

La variation nette des soldes du fonds de roulement hors trésorerie comprend ce qui suit :

	2026	2025
Débiteurs	784 $	30 $
Apports à recevoir	1 088	1 140
Charges payées d'avance	(19)	(137)
Montant à recouvrer des (à payer aux) organismes apparentés	(269)	380
Stocks et fournitures	156	70
Créditeurs et charges à payer	(3 951)	(88)
Variation des apports reportés – charges de périodes futures	(22)	(2 702)
Total	(2 233) $	(1 307) $

17. Facilité de crédit

a) L'INCA dispose d'une facilité de crédit d'un montant totalisant 4 000 $ qui porte intérêt au taux préférentiel bancaire majoré de 0,25 %, qu'elle peut utiliser pour financer son fonctionnement et les dépenses en immobilisations. Le montant prélevé est remboursable sur demande et est garanti par un contrat de sûreté générale qui couvre la totalité des actifs. En 2026, un montant de 2 397 $ avait été prélevé sur la facilité de crédit à la clôture de l'exercice (173 $ en 2025).

b) Lettres de crédit

L'INCA a obtenu diverses lettres de garantie d'un montant de 246 $ (246 $ en 2025) d'une institution financière pour son fonctionnement.

L'INCA dispose d'une lettre de garantie obtenue auprès d'une institution financière d'un montant de 376 $ (376 $ en 2025) aux fins de la capitalisation des cotisations spéciales aux prestations définies du régime.

18. Engagements

Obligations locatives

L'INCA a pris des engagements au titre de contrats de location simple de locaux, de véhicules et d'équipement. Les futurs engagements annuels minimums approximatifs en vertu de ces contrats de location sont comme suit :

2027	4 526 $
2028	3 418
2029	3 167
2030	2 486
2031	2 062
Par la suite	14 528
Total	30 187 $

19. Obligations d'information de l'Alberta

La loi *Alberta Charitable Fund-raising Act* exige des organismes de bienfaisance qu'ils déclarent la rémunération versée à leurs salariés en Alberta dont la principale tâche est de collecter des fonds. L'INCA a versé 97 $ (81 $ en 2025) à ses salariés chargés de la collecte de fonds en Alberta, qui sont inclus dans les charges liées au financement.

20. Risques financiers

a) Risque de taux d'intérêt

L'INCA est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à ses instruments financiers à taux fixe. De plus amples renseignements sur les placements à revenu fixe figurent à la note 3. L'INCA a adopté des politiques et procédures formelles qui établissent la composition de l'actif cible, la qualité de crédit minimale et les diverses modalités des titres détenus. La dette bancaire de l'INCA porte intérêt à un taux variable fondé sur le taux préférentiel bancaire majoré d'une marge. L'INCA est donc exposé au risque de taux d'intérêt en raison des fluctuations du taux préférentiel bancaire.

b) Risque de marché

Le risque de marché découle de la négociation de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe. L'INCA est exposé à un risque de perte en raison des fluctuations sur le marché. L'INCA atténue ce risque au moyen de contrôles visant à surveiller et à limiter les niveaux de concentration.

c) Risque de change

Le risque de change auquel l'INCA est exposé découle des gains ou des pertes attribuables aux fluctuations des taux de change des devises dans lesquelles les titres autres que canadiens détenus par l'INCA sont libellés. Le risque de change est géré au moyen de la constitution d'un portefeuille diversifié d'instruments libellés dans diverses devises.

d) Risque de crédit

L'INCA peut subir des pertes sur créances si une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations. Il réduit ce risque en ne négociant qu'avec des contreparties solvables.

21. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers non consolidés de l'exercice considéré.